

## SESSION 4

### Les conséquences de la loi Grenelle 2

<b>Date</b>	<b>Jeudi 20 octobre 2011</b>
<b>Lieu</b>	Pau - Direction Départementale des Territoires et de la Mer, boulevard Tourasse, salle de réunion Aspe
<b>Partenaires</b>	CAUE 64, Direction Départementale des Territoires et de la Mer
<b>Intervenants</b>	Le Service Aménagement Urbanisme Risques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
<b>Publics concernés</b>	Élus locaux et techniciens territoriaux
<b>Coût</b>	<b>120 euros</b>
<b>Objectifs</b>	La loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement oblige à une prise en compte du développement durable dans les documents d'urbanisme.



Elle met en place les outils concrets permettant d'atteindre dans les documents de planification (SCOT et PLU) les objectifs de la loi Grenelle 1 du 3 août 2009.

Par ailleurs, elle complète la loi du 13 décembre 2000, dite loi SRU, qui avait pour objectif de promouvoir un aménagement du territoire plus cohérent, plus solidaire et plus soucieux du développement durable.

Enfin, elle constitue le corollaire de la loi du 27 juillet 2010 portant modernisation de l'agriculture et de la pêche ciblant strictement la protection des espaces agricoles.

→ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques  
22 ter, rue Jean-Jacques de Monaix - 64000 Pau  
Tél : 05 59 84 53 66 - Fax : 05 59 84 22 31 - E-mail : caue64@caue64.fr  
Agrément pour dispenser de la formation : N° 72 64 00168 64  
Agrément pour dispenser de la formation aux élus, délivré le 19 mai 2011



# Programme 2011 formation

## SESSION 4

JEUDI 20 OCTOBRE 2011

### MATIN

8h30

#### Accueil des participants

#### Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche contenant :

- Le plan régional d'agriculture durable (PRAD)
- L'observatoire de la consommation des espaces agricoles
- La commission départementale de consommation des espaces agricoles
- Les outils de préservation du foncier agricole

12h30

Déjeuner – Rendez-vous au restaurant Le Palmarium, avenue Louis Sallenave à Pau

### APRÈS-MIDI

14h00

#### La promotion d'un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques, articulé avec les politiques de l'habitat, de développement commercial et de transport-déplacement comprenant :

- Le « verdissement » des outils de la planification de l'urbanisme (SCOT et PLU)
- Les schémas régionaux de cohérence écologique et les plans climat-énergie territoriaux
- Le champ de l'évaluation environnementale
- Les aires de mise en valeur du patrimoine architectural et du patrimoine
- Le dépassement de règles de constructibilité
- La réforme de la réglementation de l'affichage publicitaire
- L'instruction des permis de construire

#### Echange avec la salle

17h00

Fin de la formation

inscription

Jeudi 20 octobre 2011

## Les conséquences de la loi Grenelle 2


Nom - Prénom ..... Organisme .....

Fonction ..... E-mail .....

- Inscription à la formation : 120 €
- Chèque (à l'ordre du CAUE)
  - Mandat administratif (indiquer le nom de la formation et celui de la personne concernée)
- Inscription au déjeuner (le coût, estimé à 15 euros, sera à la charge du participant, à régler sur place)

A retourner avant le 6 octobre 2011 au CAUE

Une seule inscription par bulletin, dupliquer si besoin (inscriptions limitées au capacité de la salle)



→ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques  
22 ter, rue Jean-Jacques de Monaix - 64000 Pau  
Tél : 05 59 84 53 66 - Fax : 05 59 84 22 31 - E-mail : [caue64@caue64.fr](mailto:caue64@caue64.fr)  
Agrément pour dispenser de la formation : N° 72 64 00168 64  
Agrément pour dispenser de la formation aux élus, délivré le 19 mai 2011